



Compte-rendu du CHS-CT de Météo-France du 22 novembre

2 expertises extérieures à Météo-France sont diligentées (demande des représentants des personnels) :

- l'une sur des risques de « *danger grave dans les Centres de Services Partagés administratifs* »
- l'autre portant sur « *un projet important modifiant les conditions de travail concernant la réorganisation des métiers de la prévision* ».

Ce second sujet est reporté à 2020, le cabinet mandaté pour cette expertise connaissant manifestement des défaillances. La présidente-directrice générale présente à ce CHSCT se dit attachée à traiter ce sujet de réorganisation correctement, estimant qu'il reste du temps.

Le premier point est donc le seul traité.

La direction présente un plan d'action sous la forme d'une liste d'une quinzaine d'actions à envisager concernant les « CSP administratifs », dans un format Excel. Ce plan avait été envoyé 48 heures plus tôt vers les représentants des personnels. Le rapport final de cette expertise avait été rendu quelques jours plus tôt, une première présentation en avait été faite fin octobre.

Une des premières actions consiste à informer tous les agents, pour la mi-décembre, à la fois du rapport de conclusions de l'expertise, et du plan d'action qui nous est déroulé en séance.

La CFDT-Météo demande la possibilité de produire des amendements, des ajouts à ce plan d'action.

La présidente-directrice générale répond favorablement en soulignant toutefois qu'il convient de ne pas faire dériver son calendrier.

Précision à ce jour : la CFDT-Météo a fourni ses remarques sur ce plan ; elles devraient quasiment toutes être intégrées au plan d'action. Ceux qui souhaitent les connaître peuvent [nous les demander](#), pas de souci. Elles portent beaucoup sur la transparence et la communication vis à vis des agents, ainsi que sur l'organisation du travail à distance.

On note que le plan d'action définitif sera communiqué mi-décembre mais sa première version (celle présentée en séance) est de fait en ligne via [le compte-rendu de la CGT-Météo](#).

La CFDT-Météo est parallèlement revenue sur la notion de « droit à l'erreur » qui doit permettre à des agents arrivés dans les CSP récemment d'en repartir si, manifestement, le poste ne répond pas du tout à leurs attentes.

Nous avons demandé si l'ensemble des agents des CSP était invité au séminaire de début février, ce qui nous est confirmé. C'est un point de satisfaction mais nous avons tout de même indiqué qu'un point collectif par vidéoconférence nous semblerait utile. La « fin de gestion » ne le permet pas selon le SG. Reste à la direction à publier puis mettre en œuvre ce plan d'action en portant la meilleure attention à tous les agents.

En point divers, est présenté un projet d'informatisation des registres santé et sécurité au travail.

Un avantage est que ces registres seront plus accessibles, un inconvénient est que cela pourrait faciliter des comportements déviants, avec des personnes qui colporteraient des extraits pour nuire aux autres.

Enfin, il est précisé qu'à la DSO, un stagiaire ingénieur a pour tâches la mise à jour du « Document Unique » et la rédaction d'un plan d'évaluation des risques professionnels, en collaboration avec l'Assistant de Prévention de Toulouse.